Composante du produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada
Juristat

Article de *Juristat*

L'homicide au Canada, 2010

par Tina Hotton Mahony

Diffusé le 26 octobre 2011

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit nº 85-002-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada
Juristat

L'homicide au Canada, 2010

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2011

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division de la gestion de l'information, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Octobre 2011

N° 85-002-X

ISSN 1205-8882

Périodicité : irrégulier

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

. indisponible pour toute période de référence
.. indisponible pour une période de référence précise
... n'ayant pas lieu de figurer
0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p} provisoire
^{r} révisé
^{x} confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E} à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié

L'homicide au Canada, 2010 : faits saillants

- Après avoir été relativement stables pendant 10 ans, les homicides ont accusé une forte baisse en 2010. La police a déclaré 554 homicides en 2010, soit 56 de moins que l'année précédente. Le taux d'homicides a chuté pour atteindre 1,62 pour 100 000 habitants, le moins élevé depuis 1966.

- En Colombie-Britannique, où il y a eu 35 homicides de moins en 2010 qu'en 2009, le taux d'homicides (1,83) a chuté de 31 %. Cette baisse a donné lieu au taux d'homicides le plus faible dans cette province depuis le milieu des années 1960.

- Malgré les replis, les taux d'homicides étaient généralement plus élevés dans l'Ouest du Canada, le Manitoba et la Saskatchewan arrivant en tête. La Nouvelle-Écosse faisait exception à cette règle — dans cette province, le taux a grimpé de 39 % pour atteindre son plus haut point depuis 1998 et pour se classer troisième parmi les provinces.

- Pour la deuxième année d'affilée, Thunder Bay a enregistré le plus fort taux d'homicides de toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR); suivaient Saskatoon et Regina. Les taux d'homicides ont connu d'importants reculs dans bon nombre des plus grandes RMR du Canada en 2010, plus particulièrement à Vancouver, où la baisse de 42 % a donné lieu au taux le moins élevé pour cette ville depuis que les données selon la RMR ont été rendues disponibles en 1981.

- Le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a fléchi en 2010 — il a chuté de 180 à 170. Malgré certaines fluctuations, le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a suivi une tendance générale à la baisse au cours des 30 dernières années.

- En 2010, la police a déterminé que 94 homicides étaient attribuables à des gangs, ce nombre représentant 17 % de tous les homicides signalés à la police. Ce nombre était en baisse par rapport au sommet record atteint en 2008, alors que 138 homicides avaient été déclarés par la police à titre d'homicides attribuables à des gangs. Jusqu'en 2008, les taux d'homicides attribuables à des gangs avaient, de façon générale, augmenté au cours des deux décennies précédentes.

- Comme par les années passées, les victimes d'homicide étaient plus susceptibles d'avoir été tuées par une personne qu'elles connaissaient. Toutes les grandes catégories de lien entre l'auteur présumé et la victime ont enregistré des baisses entre 2009 et 2010. Les taux d'homicides commis par des connaissances et des membres de la famille ont reculé de 7 % et 9 % respectivement. Les taux ont diminué encore plus dans le cas des homicides commis par des étrangers (-14 %) et des personnes avec qui la victime entretenait une relation criminelle (-21 %).

- Suivant 30 ans de recul général, le taux d'homicides entre partenaires intimes a été relativement stable ces dernières années. En 2010, 89 personnes ont été victimes d'homicide aux mains d'un partenaire intime, soit 1 de plus que le nombre enregistré en 2009.

- Entre 2000 et 2010, il y a eu 621 auteurs présumés d'homicide chez qui on soupçonnait un trouble mental ou du développement, ce nombre représentant 13 % des auteurs présumés pour cette période. Environ le tiers des auteurs présumés chez qui on soupçonnait un trouble mental ou du développement avaient déjà été reconnus coupables d'un crime violent.

L'homicide au Canada, 2010

par Tina Hotton Mahony

Les homicides sont relativement rares au Canada. En 2010, il y a eu 554 homicides au Canada, lesquels représentaient moins de 1 % des affaires de violence signalées à la police (Brennan et Dauvergne, 2011). L'information recueillie dans le cadre de l'Enquête sur les homicides joue un rôle important dans la mesure de la criminalité au Canada, en particulier, dans l'établissement de tendances au fil du temps. Les homicides sont plus susceptibles que les autres crimes d'être signalés à la police, de faire l'objet d'une enquête approfondie et, par conséquent, d'être saisis dans les statistiques officielles (Nivette, 2011; Van Dijk, 2008; Gannon et autres, 2005). Pour ces raisons, le taux d'homicides est considéré comme un « baromètre social », et aussi comme un des indicateurs du bien-être d'une nation (Marshall et Block, 2004).

Le présent article du *Juristat* porte sur les données de 2010 sur les homicides, ce qui marque la 50e année consécutive pour laquelle cette information a été recueille par Statistique Canada. Les tendances relatives aux homicides attribuables à des gangs, aux homicides commis à l'aide d'une arme à feu, aux homicides commis par des jeunes et aux homicides entre partenaires intimes y sont mises en lumière. Le rapport présente également un profil des homicides commis par des auteurs présumés chez qui on soupçonne un trouble mental ou du développement.

Le taux d'homicides est à son point le plus bas en 40 ans

Après 10 ans de stabilité relative, les homicides ont grandement diminué en 2010. Les services de police canadiens ont déclaré 554 homicides en 2010, soit 56 de moins que l'année précédente (tableau 1a). Le taux d'homicides a diminué pour atteindre 1,62 pour 100 000 habitants en 2010, son point le plus faible depuis 1966 (graphique 1).

Graphique 1
Homicides, Canada, 1961 à 2010

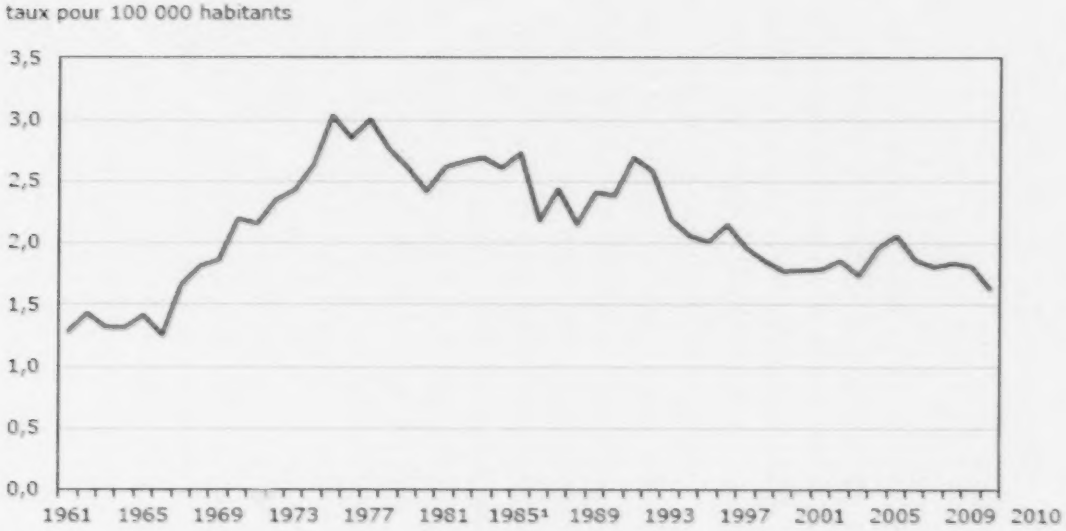

1. Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire « Air India » en 1985.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Le recul des homicides constaté en 2010 provenait du moins grand nombre d'homicides perpétrés tant contre des victimes féminines que des victimes masculines (tableau 9). La chute du taux d'homicides sur des personnes de sexe masculin (-12 %) était deux fois celle pour les personnes de sexe féminin (-6 %), ce premier taux d'homicides s'étant fixé à son point le plus bas en plus de 30 ans (graphique 2).

Graphique 2
Homicides, selon le sexe de la victime, Canada, 1980 à 2010

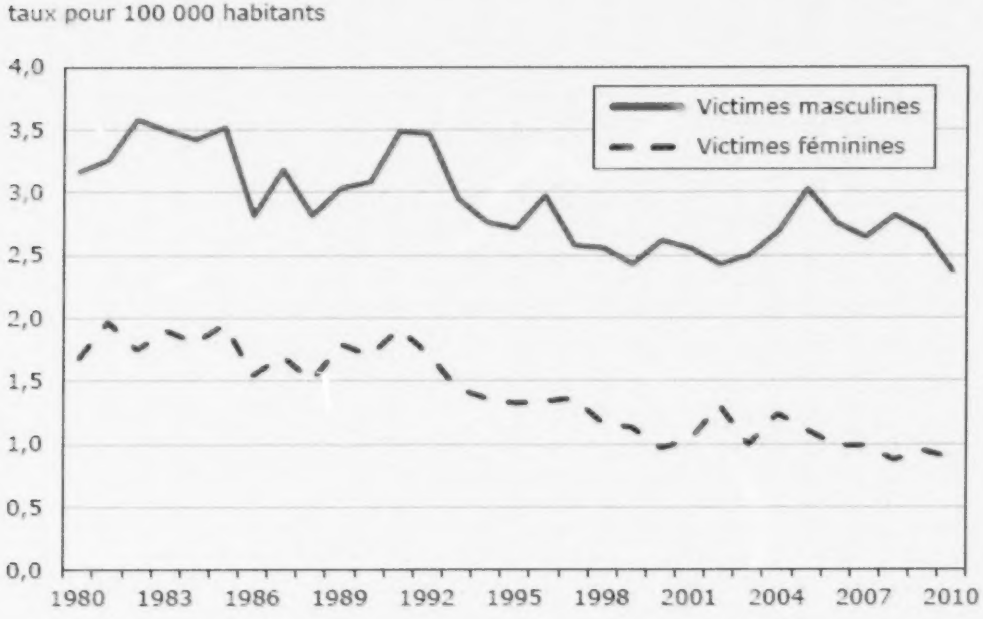

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Les taux d'homicides sont les plus élevés dans les provinces de l'Ouest et les territoires

La diminution globale des homicides était grandement attribuable au moins grand nombre d'homicides enregistrés dans l'Ouest du pays, surtout en Colombie-Britannique. Cette province ayant enregistré 35 homicides de moins en 2010 par rapport à 2009, son taux (1,83) a chuté de 31 % pour se fixer à son point le faible depuis le milieu des années 1960. D'importants reculs ont aussi été observés en Alberta (baisse de 18 homicides) et au Manitoba (baisse de 12 homicides).

Malgré ces déclins, les taux d'homicides étaient généralement plus élevés, en 2010, dans les provinces de l'Ouest et les territoires du Nord que dans l'Est du pays, ce phénomène étant le même que celui qui se manifeste depuis plusieurs décennies (tableau 1b). Une comparaison entre les provinces a permis de constater que le Manitoba (3,6) et la Saskatchewan (3,3) avaient les taux d'homicides les plus importants (graphique 3), ceux-ci étant le double de la moyenne nationale. La Nouvelle-Écosse (2,2) faisait exception à cette règle; dans cette province, le taux d'homicides a progressé de 39 % en 2010 pour atteindre son plus haut point depuis 1998 et pour se classer troisième parmi les taux provinciaux.

Tout comme en Colombie-Britannique, au Québec, le taux d'homicides (1,1) a chuté à son point le plus bas depuis le milieu des années 1960. Même si les taux en Ontario (1,4) et à Terre-Neuve-et-Labrador (0,8) ont augmenté par rapport à 2009, ils étaient toujours inférieurs à la moyenne nationale. Pour la deuxième année consécutive, l'Île-du-Prince-Édouard n'a déclaré aucun homicide.

Les taux d'homicides dans les trois territoires ont tendance à varier considérablement d'une année à l'autre en raison des petites populations. Parmi les trois territoires, c'est le Nunavut qui a enregistré le plus grand nombre d'homicides, soit 6. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont tous les deux déclaré 1 homicide en 2010, ce nombre étant inférieur à leur moyenne pour les 10 années précédentes (tableau 1a).

Graphique 3
Homicides, selon la province, 2010

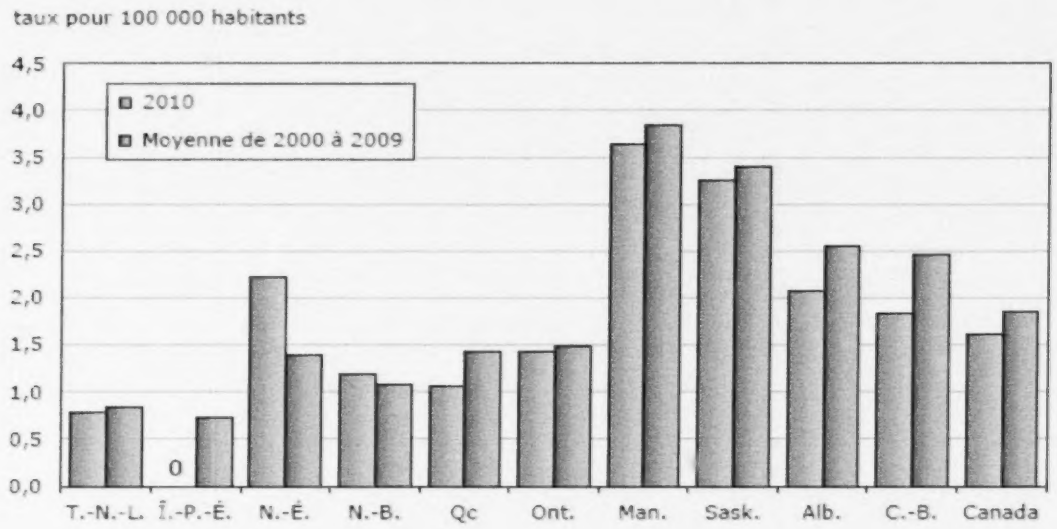

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Thunder Bay affiche le plus fort taux d'homicides en 2010

Parmi les régions métropolitaines de recensement (RMR)[1], Thunder Bay a signalé le plus important taux d'homicides (4,2 homicides pour 100 000 habitants) pour la deuxième année d'affilée en 2010. Suivaient les RMR de Saskatoon (3,7) et de Regina (3,7) dans l'Ouest du pays, où les taux d'homicides sont supérieurs à la moyenne nationale depuis plus de 10 ans (tableau 2).

Les homicides ont accusé de fortes baisses dans bon nombre des plus grandes RMR du Canada en 2010. Plus particulièrement, à Vancouver, où il s'est produit 25 homicides de moins que l'année précédente, le taux a chuté de 42 %, pour se fixer à son point le plus bas depuis que les données selon la RMR ont été rendues disponibles en 1981. D'importants reculs ont aussi été constatés à Calgary (-39 %), Winnipeg (-32 %) et Toronto (-13 %). Toronto a connu son taux le moins élevé depuis 1999.

Au Canada, la perception erronée selon laquelle les homicides, et les crimes violents plus généralement, sont un phénomène des grandes villes est relativement courante (Francisco et Chénier, 2007). Même si les trois RMR les plus grandes (Toronto, Montréal et Vancouver) ont enregistré près du tiers des homicides au pays, la fréquence des homicides dans ces RMR relativement à la taille de leur population (c.-à-d. les taux) était inférieure à la moyenne nationale (graphique 4). En 2010, le taux d'homicides des RMR au Canada était inférieur au taux des autres régions (1,5 par rapport à 1,9 pour 100 000 habitants); toutefois, cette différence était moins prononcée pour la période des 10 années précédentes (1,8 et 1,9, respectivement).

Graphique 4
Homicides, selon les 10 plus grandes régions métropolitaines de recensement du Canada, 2010

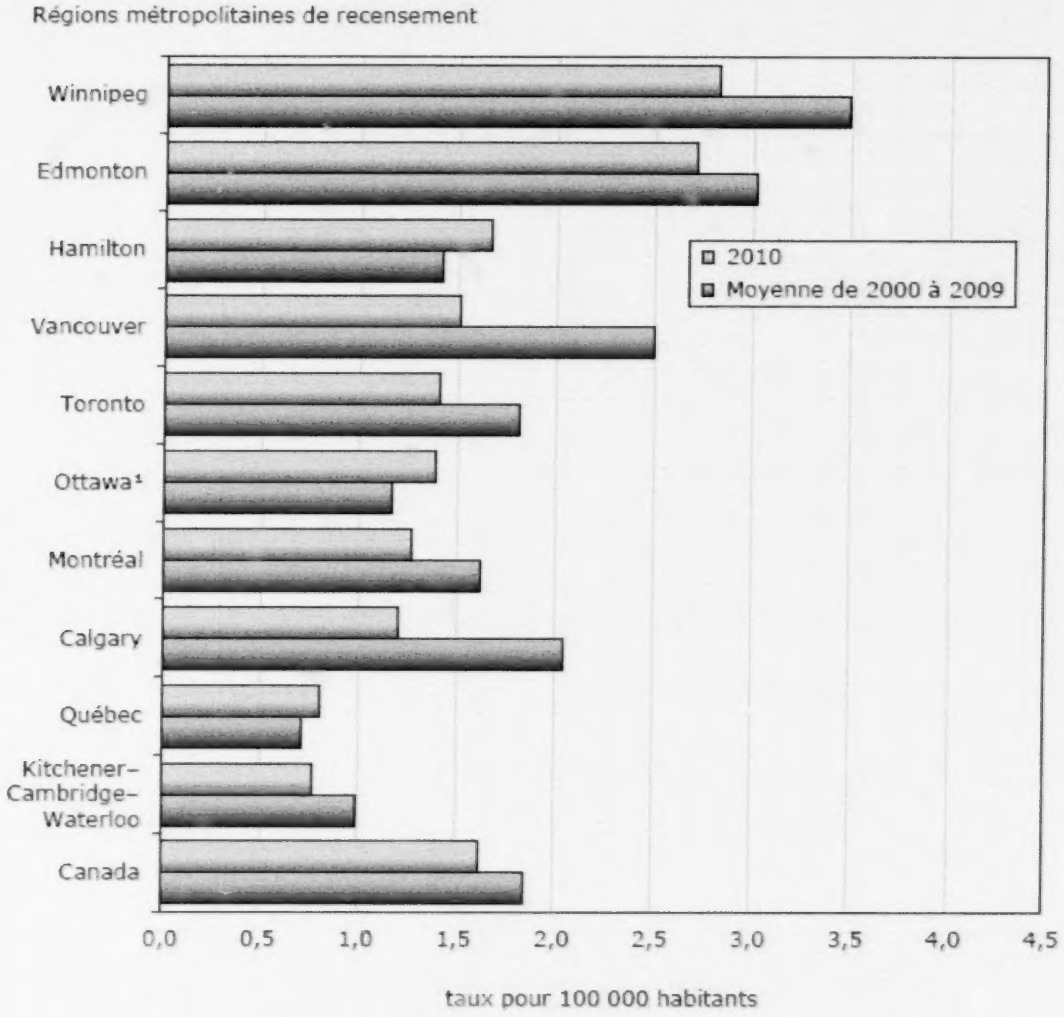

1. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située en Ontario.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Encadré 1
Comparaisons internationales des homicides

La plupart des études transnationales sur la criminalité portent sur l'homicide en raison de sa fiabilité (Nivette, 2011; Van Dijk, 2008). En 2010, le taux d'homicides du Canada était semblable à ceux de plusieurs pays européens, mais il était toujours le tiers du taux américain (graphique 5 de l'encadré)[1].

Graphique 5
Taux d'homicides pour certains pays

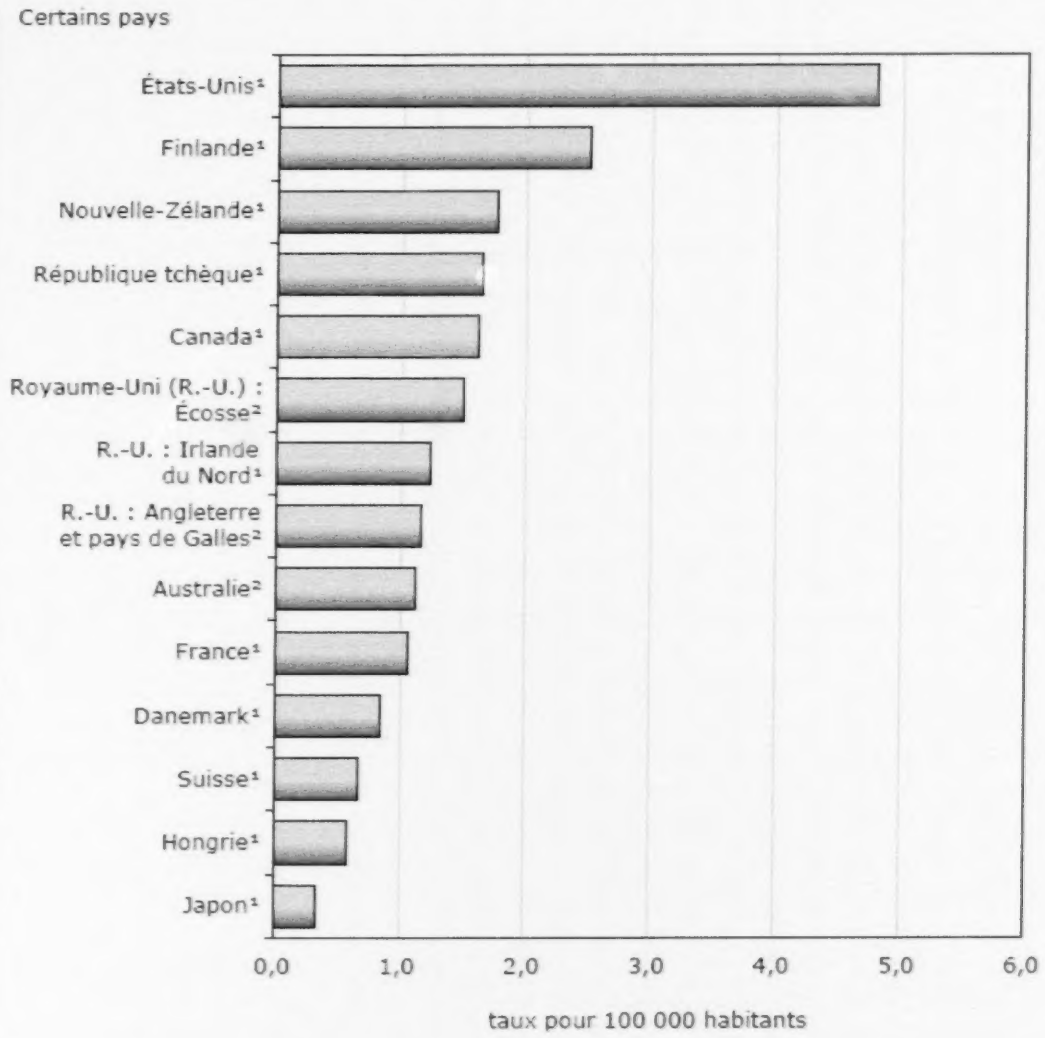

1. Les chiffres représentent les données de 2010.
2. Les chiffres représentent les données de 2009.

Source : Statistique Canada, Interpol Ottawa et sites Web des bureaux de statistique nationaux.

1. On estime que la mesure des homicides est plus fiable que celle des autres types de crimes, mais il peut y avoir des différences entre les sources internationales sur le plan des techniques de collecte et des définitions. Par exemple, différentes approches peuvent être utilisées pour définir un homicide volontaire et un homicide involontaire, et certains pays ne font pas la différence entre les tentatives d'homicide et les homicides réussis (Nivette, 2011). Pour ces raisons, on établit des comparaisons seulement entre les pays qui ont des définitions et des méthodes de collecte semblables.

Les homicides commis à l'aide d'une arme à feu sont toujours en déclin

Au cours des 30 dernières années, la méthode la plus souvent utilisée pour commettre un homicide a varié entre une arme à feu et une arme pointue (graphique 6). En 2010, 32 % des homicides ont été commis au moyen d'une arme à feu, suivie d'une arme pointue (31 %) et de coups portés (22 %). Les autres affaires ont été commises par étranglement ou suffocation (8 %) ou au moyen d'autres méthodes (8 %), comme un véhicule, un incendie, l'empoisonnement ou le syndrome du bébé secoué (tableau 3). Même s'il y a eu certaines fluctuations annuelles, le nombre d'homicides commis avec une arme à feu a diminué de 2009 à 2010 (-7 %), en harmonie avec le recul général de ces homicides observé pendant les 30 dernières années.

Graphique 6
Homicides, selon la méthode la plus courante, 1980 à 2010

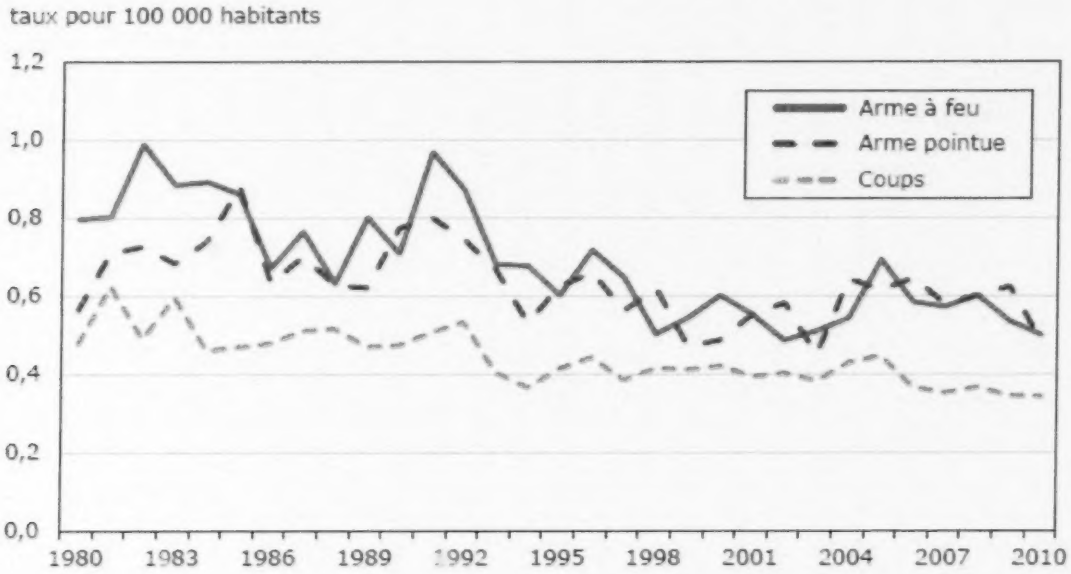

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Les armes à feu sont plus susceptibles d'être utilisées pour commettre des homicides dans certaines régions du pays que dans d'autres (tableau 4). À titre d'exemple, un examen des 10 plus grandes RMR du Canada a révélé que la moitié des homicides à Toronto ont été perpétrés avec une arme à feu en 2010, Vancouver (44 %) et Montréal (33 %) ayant enregistré les deuxième et troisième proportions en importance.

En 2010, des armes de poing ont servi dans la majorité des homicides commis à l'aide d'une arme à feu (64 %). Suivaient les carabines et les fusils de chasse (23 %) et les autres armes à feu, comme les fusils de chasse à canon tronqué, les armes à feu entièrement automatiques et les autres armes similaires à des armes à feu (13 %) (tableau 5). La diminution des homicides commis à l'aide d'une arme à feu constatée depuis le début des années 1980 peut être attribuée en grande partie à la baisse des homicides commis à l'aide d'une carabine ou d'un fusil de chasse. Malgré la faible hausse en 2010 (de 30 à 36 victimes), les taux d'homicides commis avec une carabine ou un fusil de chasse enregistrés récemment n'atteignent que le cinquième environ des taux constatés il y a 30 ans (graphique 7).

Les taux d'homicides perpétrés avec une arme de poing ont fluctué depuis 30 ans, bien que de fortes baisses aient été observées depuis quelques années. Plus précisément, de 2007 à 2010, le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme de poing a reculé de 23 %.

Graphique 7
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon le type d'arme à feu, Canada, 1980 à 2010

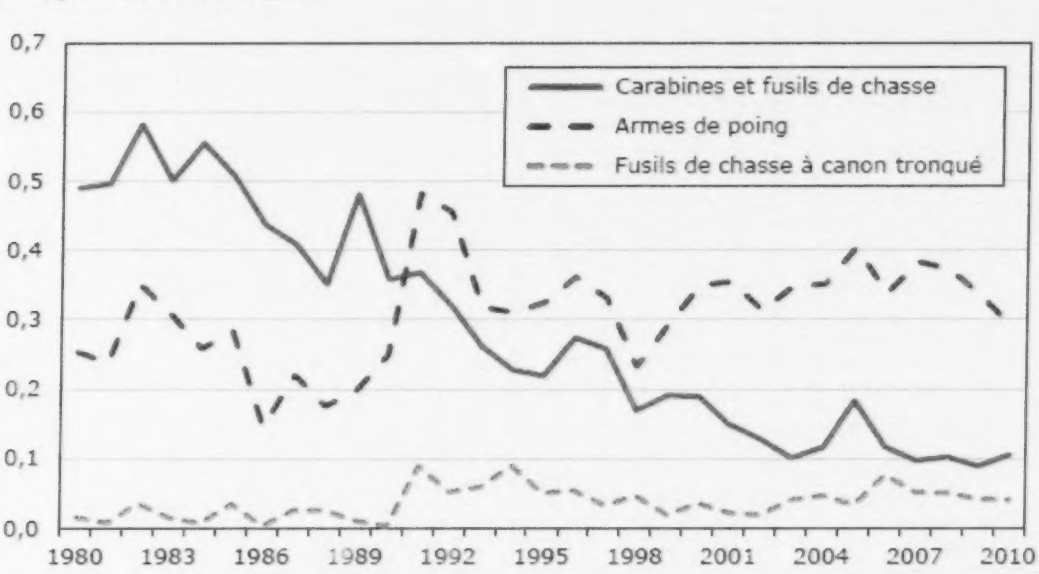

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Les homicides attribuables à des gangs sont en recul pour la deuxième année consécutive

Dans l'ensemble, les activités du crime organisé ou des gangs sont liées à moins de 1 homicide sur 5 chaque année au Canada. Selon le Service canadien de renseignements criminels (SCRC), la violence extrême a souvent un effet contre-productif pour les groupes du crime organisé, car elle détourne le criminel de ses activités lucratives et elle attire l'attention de la police (Service canadien de renseignements criminels, 2010). Dans l'Enquête sur les homicides, une affaire est classée parmi les affaires attribuables à des gangs si la police croit que l'homicide est survenu en conséquence d'activités menées par un groupe du crime organisé ou un gang de rue. Les homicides sur des victimes innocentes qui sont tuées dans le cadre d'activités de gangs sont aussi considérés comme attribuables à des gangs.

En 2010, la police a déterminé que 94 homicides étaient attribuables à des gangs, soit 17 % de tous les homicides signalés à la police. Ce nombre représentait un recul de 25 % et la deuxième baisse annuelle suivant le sommet atteint en 2008, alors que 138 homicides attribuables à des gangs avaient été déclarés par la police (tableau 6). En dépit de ces baisses récentes, le taux d'homicides attribuables à des gangs suit une tendance générale à la hausse dans toutes les provinces depuis qu'on a commencé à tenir compte de cette information dans l'Enquête sur les homicides en 1991 (graphique 8). La seule exception est le Québec, où les homicides attribuables à des gangs ont atteint un sommet en 2000.

Graphique 8
Homicides attribuables à des gangs, Canada, 1991 à 2010

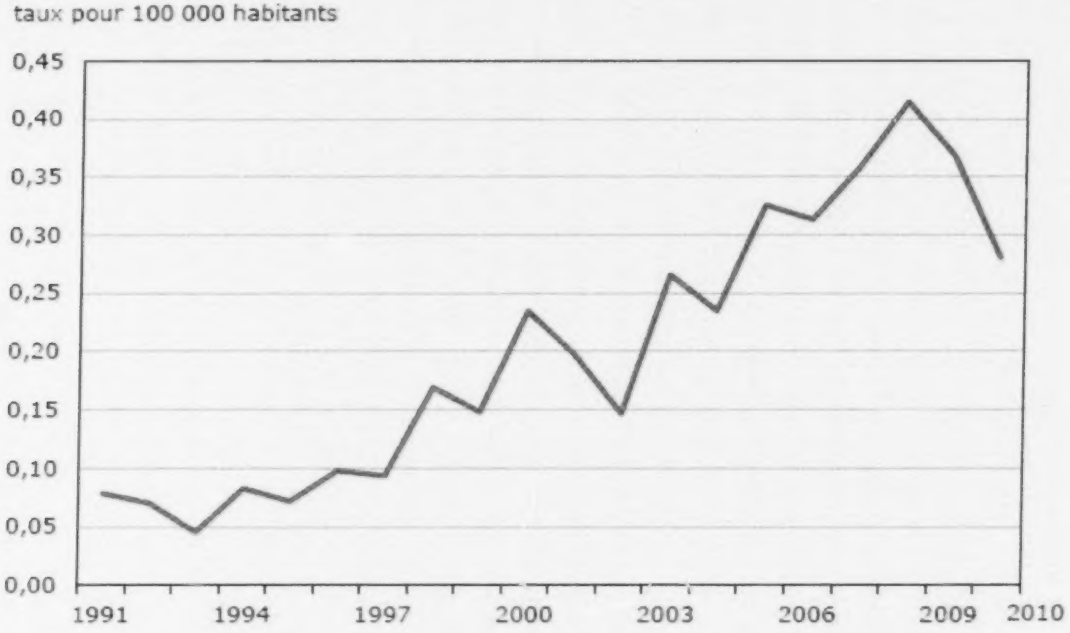

Note : Ces données sont disponibles depuis 1991.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

La Saskatchewan enregistre le plus important taux d'homicides attribuables à des gangs en 2010

La Saskatchewan était la seule province[2] qui a déclaré une hausse importante des homicides attribuables à des gangs, le nombre de ces homicides passant de 4 en 2009 à 10 en 2010. Les provinces de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique ont toutes les trois affiché d'importants reculs du nombre d'homicides attribuables à des gangs par rapport à l'année précédente (tableau 6).

Parmi les 10 plus grandes RMR, les taux les plus élevés d'homicides attribuables à des gangs ont été signalés par Winnipeg et Vancouver, suivies de Montréal, Toronto et Edmonton (tableau 4). Toutefois, les taux d'homicides attribuables à des gangs à Winnipeg, Vancouver et Toronto étaient beaucoup plus bas en 2010 qu'en 2009; ils ont chuté de 56 %, 49 % et 35 % respectivement.

Les victimes d'homicides attribuables à des gangs sont souvent impliquées dans des activités criminelles elles-mêmes

Les caractéristiques des homicides attribuables à des gangs ont tendance à différer de plusieurs façons de celles des autres types d'homicides. En 2010, les homicides attribuables à des gangs étaient plus susceptibles que les autres homicides d'être commis par plus d'un auteur présumé (66 % par rapport à 13 %), d'être perpétrés à l'aide d'une arme à feu (76 % par rapport à 18 %) et d'être liés au commerce des drogues illicites (comme le trafic ou un règlement de comptes lié à la drogue) (62 % par rapport à 9 %). La cocaïne (51 %) et le cannabis (31 %) étaient les drogues les plus souvent associées aux homicides attribuables à des gangs liés à la drogue.

Les victimes d'homicides attribuables à des gangs, tout comme les auteurs présumés dans ces affaires, sont normalement de sexe masculin, elles sont relativement jeunes et elles sont souvent impliquées dans des activités criminelles elles-mêmes. Plus précisément, la victime était de sexe masculin dans près de 93 % des homicides attribuables à des gangs en 2010, comparativement à 66 % des autres types d'homicides. Les victimes d'homicides attribuables à des gangs étaient en outre plus jeunes en moyenne que les victimes d'autres types d'homicides (31 ans et 36 ans, respectivement); toutefois, elles n'étaient pas aussi jeunes que les auteurs présumés dans les affaires attribuables à des gangs, lesquels avaient en moyenne 24 ans.

Près de 7 victimes sur 10 d'homicides attribuables à des gangs (68 %) avaient un casier judiciaire, cette proportion étant moins élevée que celle s'appliquant aux auteurs présumés dans les affaires attribuables à des gangs (88 %). Les victimes de ces homicides étaient également plus susceptibles d'être impliquées dans des activités criminelles elles-mêmes. Les répondants des services de police ont indiqué « activités illégales » comme principale source d'emploi de 7 victimes sur 10 d'homicides attribuables à des gangs (71 %), cette proportion étant six fois plus élevée que celle s'appliquant aux autres victimes d'homicide (12 %). Le mobile le plus courant[3] consigné par la police dans les homicides attribuables à des gangs était le règlement de comptes (61 %).

Les homicides attribuables à des gangs sont moins susceptibles que les autres homicides d'être résolus

En 2010, presque trois quarts des homicides (75 %) ont été résolus par la police lorsque celle-ci a identifié l'auteur présumé. Cette proportion d'homicides résolus ou « classés » n'a pas varié par rapport à 2009, et elle correspond à la moyenne pour les 10 années précédentes[4].

Les homicides attribuables à des gangs sont moins susceptibles que les autres homicides d'être résolus par la police. En 2010, la police a identifié un auteur présumé dans 34 % des homicides attribuables à des gangs, comparativement à 89 % des homicides non attribuables à des gangs. Cette constatation est conforme à celles de travaux de recherche antérieurs, qui ont laissé entendre que les homicides impliquant des personnes associées à des fins criminelles et commis dans le cadre d'activités illégales (p.ex. gangs, drogue, prostitution) prennent plus de temps, en moyenne, à résoudre par la police et sont généralement plus susceptibles de demeurer non résolues (Dauvergne et Li, 2006).

Toutes les grandes catégories de lien entre l'auteur présumé et la victime affichent des diminutions du taux d'homicides

En 2010, la plupart des victimes (83 %) d'homicides résolus connaissaient leur assassin. Les connaissances représentaient la plus forte proportion (40 %) des auteurs présumés, suivies des membres de la famille (34 %), des étrangers (17 %) et des personnes avec qui la victime entretenait une relation criminelle (9 %) (tableau 7).

Entre 2009 et 2010, des baisses des taux d'homicides ont été constatées pour les quatre grandes catégories du lien de l'auteur présumé avec la victime (graphique 9). Les taux des homicides commis par des connaissances et des membres de la famille ont fléchi de 7 % et 9 % respectivement. En ce qui concerne les homicides commis par des étrangers (-14 %) et des personnes avec qui la victime entretenait une relation criminelle (-21 %), les reculs étaient encore plus marqués.

Graphique 9
Homicides, selon le lien entre l'auteur présumé et la victime, Canada, 1991 à 2010

taux pour 100 000 habitants

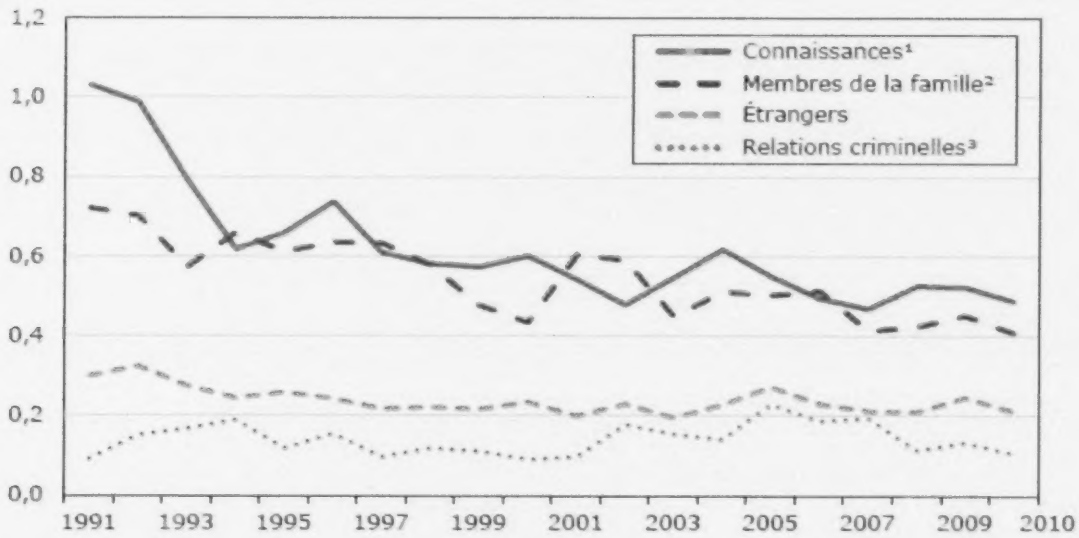

1. Comprend les petits amis et petites amies et les autres partenaires intimes non conjugaux, les amis proches, les voisins, les symboles d'autorité, les relations d'affaires (légales) et les simples connaissances.
2. Comprend les conjoints et conjointes actuels et anciens (en droit, de fait et de même sexe), les parents et les enfants (biologiques, par adoption, par alliance et de famille d'accueil), les frères et sœurs, et les membres de la famille étendue.
3. Comprend, entre autres, les prostituées, les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers et les membres de gangs. Il convient de souligner que certains homicides attribuables à des gangs peuvent avoir été classés parmi les homicides entre connaissances.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Le taux d'homicides entre partenaires intimes est demeuré stable en 2010

Il existe plusieurs façons de définir une relation intime dans le contexte de la violence mortelle (Johnson et Dawson, 2011). L'on peut se limiter aux homicides entre conjoints en droit ou de fait, ou élargir la portée pour inclure la violence mortelle survenant dans le cadre de fréquentations. Dans la présente section de cet article, on adopte la définition la plus large, et on utilise l'expression « homicide entre partenaires intimes ».

Le taux d'homicides entre partenaires intimes au Canada suit une tendance générale à la baisse depuis 30 ans; il a reculé de 32 % entre 1980 et 2010 (graphique 10). Des baisses des taux d'homicides entre partenaires intimes ont été observées dans la plupart des régions du pays, les plus fortes ayant été déclarées par la Colombie-Britannique et l'Ontario[5]. Des études antérieures avancent que la diminution des taux d'homicides entre partenaires intimes peut être attribuée à de nombreux facteurs, dont l'amélioration du statut socioéconomique des femmes et la plus grande accessibilité aux ressources pour les victimes de violence (Dawson et autres, 2009; Pottie Bunge, 2002; Dugan et autres, 1999).

Ces dernières années, le nombre d'homicides entre partenaires intimes, qui comprend les homicides entre conjoints, a été relativement stable. En 2010, 89 personnes ont été victimes d'homicide aux mains d'un partenaire intime, soit 1 de plus que le nombre enregistré en 2009.

Graphique 10
Homicides entre partenaires intimes, Canada, 1980 à 2010

taux pour 100 000 habitants de 15 ans et plus

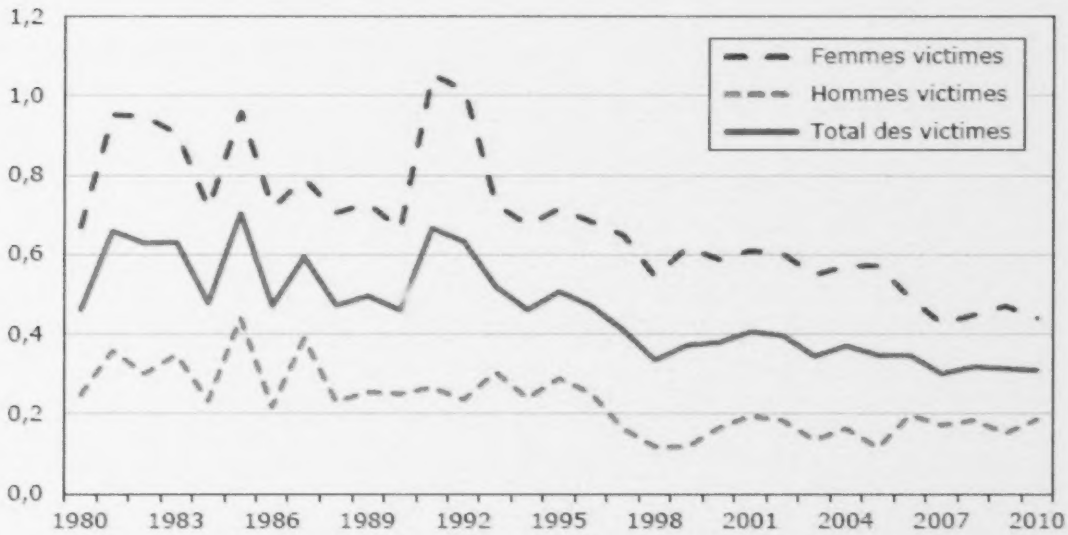

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 habitants de 15 ans et plus. Les partenaires intimes comprennent les conjoints et conjointes actuels et anciens (en droit, de fait et de même sexe) ainsi que les petits amis et petites amies, et les autres partenaires intimes.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Les homicides commis par des conjoints de fait et des partenaires dans le cadre de fréquentations sont en hausse

Le risque d'homicide entre partenaires intimes varie selon certains facteurs, notamment les caractéristiques de la victime et le lien entre l'auteur présumé et la victime[6]. En 2010, des conjoints de fait actuels et anciens étaient en cause dans près de la moitié des homicides entre partenaires intimes (45 %), suivis, en proportions égales, des conjoints en droit (28 %) et des partenaires dans le cadre de fréquentations (28 %). Cette répartition constitue un changement marqué par rapport aux 10 années précédentes, alors que les conjoints en droit actuels et anciens formaient la plus grande proportion des auteurs présumés ayant tué un partenaire intime (42 %).

En fait, le déclin des homicides entre partenaires intimes observé depuis 30 ans peut être attribué en grande partie au fléchissement des homicides commis dans le cadre de mariages. Le nombre d'homicides perpétrés par des conjoints en droit actuels et anciens a chuté de 52 % entre 1980 et 2010, alors que les homicides dans le cadre d'unions libres et de fréquentations ont progressé (graphique 11). Cette tendance peut témoigner d'une évolution démographique au pays, dans laquelle un plus grand nombre de jeunes couples choisissent de retarder le mariage ou décident de vivre en union libre avant de se marier ou au lieu de se marier (Clark, 2007).

Graphique 11
Homicides entre partenaires intimes, selon le type de lien, 1980 à 2010

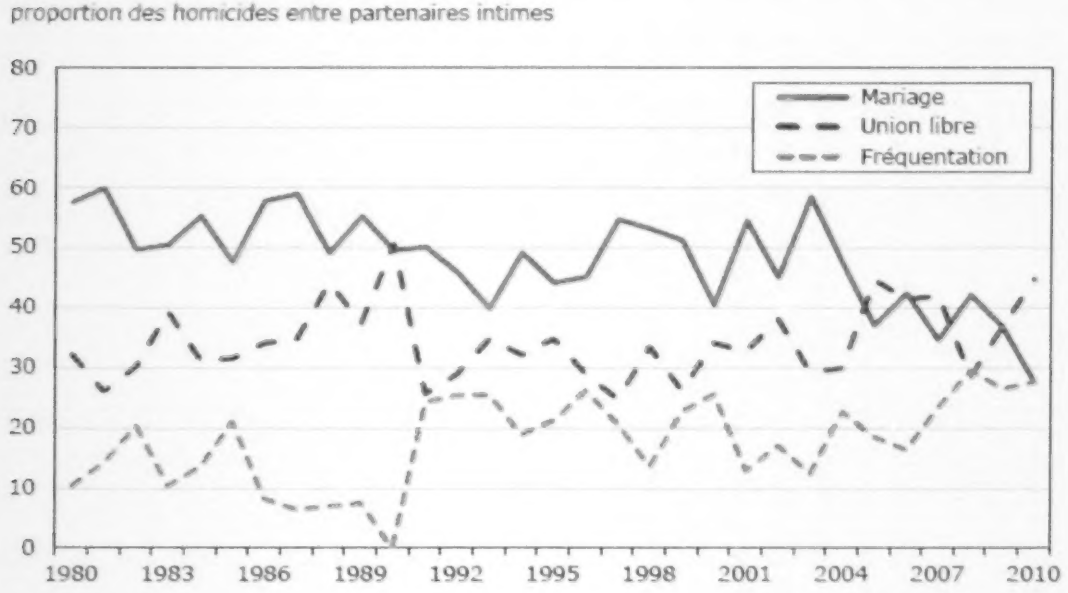

Note : Comprend les conjoints et conjointes actuels et anciens. Les conjoints du même sexe ont été exclus de cette analyse puisque qu'aucune information sur le statut juridique des unions homosexuelles n'est recueillie dans le cadre l'Enquête sur les homicides. Les pourcentages sont calculés pour les victimes de 15 ans et plus.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Toutefois, même avec la composition changeante des liens conjugaux au Canada, les hommes et les femmes étaient tous deux plus susceptibles d'être tués par un conjoint de fait qu'un conjoint en droit. Lorsqu'on a corrigé le nombre d'homicides pour prendre en compte la population dans ces types d'unions, le taux d'homicides entre conjoints de fait actuels était presque huit fois plus élevé que le taux d'homicides entre conjoints en droit actuels (1,12 et 0,15 respectivement) en 2010[7].

Le risque d'homicide selon la profession

En 1997, l'Enquête sur les homicides a été élargie afin d'inclure des questions sur la profession de la victime et sur le lien direct potentiel entre l'homicide et la profession de la victime[8]. Si l'on exclut les professions illégales (comme le trafic de la drogue et la prostitution[9]), entre 2000 et 2010, il y a eu 130 homicides, qui selon la police, étaient directement liés au travail de la victime. Vingt-sept de ces homicides ont été commis sur des personnes exerçant des professions dans le domaine du transport, comme des chauffeurs de taxi et des conducteurs de camion ou d'autobus. En outre, dans 1 homicide lié à la profession sur 5 (26), la victime travaillait dans le domaine de la sécurité (à titre de policier[10], d'agent de correction ou d'un autre employé de sécurité, par exemple). Les employés du commerce de détail (incluant les préposés de stations-service et les commis de dépanneurs) représentaient 22 victimes d'homicides liés au travail, suivis des personnes travaillant dans les restaurants, les bars et les hôtels (19), et des concierges et concierges d'immeubles (6)[11].

Depuis 2000, la police a dénombré 78 prostituées tuées directement en raison de leur profession, dont 5 en 2010. Ce nombre est inférieur à la moyenne de 7 victimes tuées chaque année entre 2000 et 2009.

Les jeunes représentent 1 auteur présumé d'homicide sur 10

En 2010, la police a dénombré 56 jeunes auteurs présumés (12 à 17 ans) d'homicide, en baisse par rapport à 79 l'année précédente. Ce nombre était un peu moins élevé que la moyenne de 2000 à 2009, soit 59 jeunes auteurs présumés d'homicide par année. Les adolescents ont toujours été plus susceptibles que les adolescentes d'être les auteurs présumés d'un homicide, le taux chez les adolescents étant environ 10 fois plus élevé que le taux chez les adolescentes en 2010 (tableau 8, graphique 12).

Les homicides commis par des jeunes sont différents de ceux commis par des adultes de diverses façons. Par exemple, comparativement aux homicides commis par des adultes, les homicides résolus commis par de jeunes auteurs présumés étaient plus susceptibles d'être attribuables à des gangs (25 % comparativement à 12 %) et d'impliquer un autre auteur présumé (57 % comparativement à 36 %).

Graphique 12
Jeunes auteurs présumés (12 à 17 ans) d'homicide, selon le sexe, Canada, 1980 à 2010

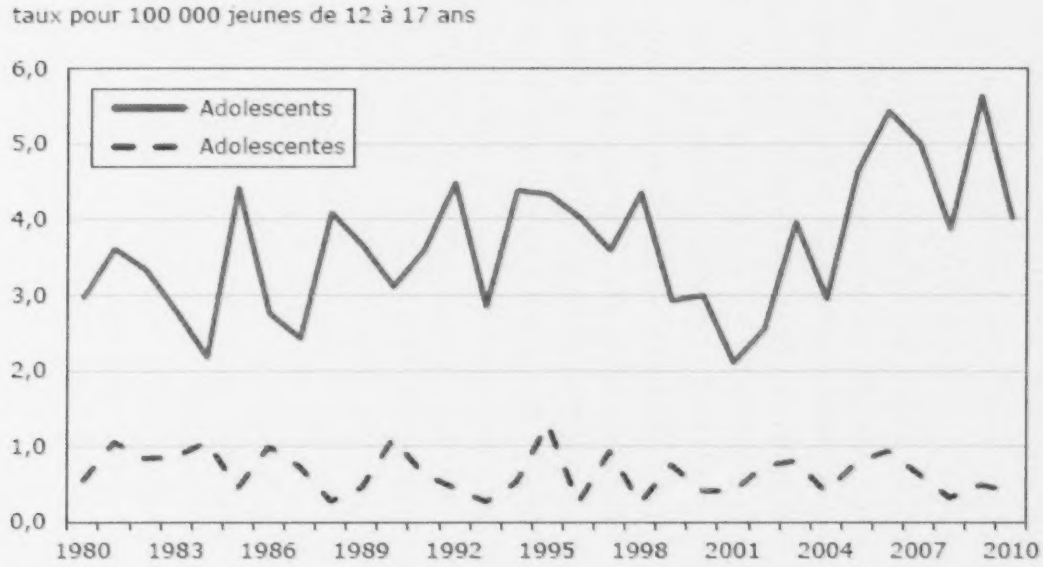

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Encadré 2
Auteurs présumés d'homicide chez qui on soupçonne un trouble mental ou du développement

Depuis 10 ans, on se préoccupe de plus en plus de l'implication des personnes atteintes d'une maladie mentale dans les activités criminelles et dans le système de justice pénale. En 2001, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie[1] a formé une table ronde sur la santé mentale et a déterminé qu'il était nécessaire de disposer de plus amples données sur l'état de santé mentale des Canadiens, y compris des données sur les personnes aux prises avec le système de justice pénale.

Le choix d'une définition précise et commune est l'une des principales difficultés liées à la collecte de données cohérentes sur les contacts avec le système de justice pénale des personnes atteintes d'une maladie mentale. Plus précisément, les types de comportements et de problèmes qu'on pourrait inclure dans une définition de maladie mentale peuvent varier énormément, ce qui présente des défis pour la collecte de données ciblées et utiles (Sinha, 2009).

En 1997, on a ajouté une question à l'Enquête sur les homicides afin de savoir si la police soupçonnait que l'auteur présumé était atteint d'un trouble mental ou du développement au moment de l'homicide[2]. Ces troubles comprennent une grande diversité de problèmes, comme la schizophrénie, la dépression, le syndrome d'alcoolisation fœtale, une incapacité mentale, la démence, des troubles psychotiques ou névrotiques, ou des tendances sociopathes. Il importe de mentionner que cette information est fondée sur l'évaluation du policier menant l'enquête et non sur le diagnostic d'un professionnel de la santé.

Entre 2000 et 2010, la police a dénombré 621 auteurs présumés d'homicide chez qui elle soupçonnait un trouble mental ou du développement, ce nombre représentant 13 %[3] des auteurs présumés pour cette période. Plus de la moitié de tous les auteurs présumés chez qui on soupçonnait un trouble mental avaient tué un membre de leur famille (56 %), suivi d'une connaissance (33 %), d'un étranger (10 %) ou d'une personne avec qui ils entretenaient une relation criminelle (1 %)[4]. Environ 1 sur 3 (33 %) avait déjà été reconnu coupable d'une infraction avec violence et 1 sur 5 (18 %), d'une infraction sans violence, ces proportions étant inférieures à celles qui s'appliquaient aux autres auteurs présumés d'homicide (42 % et 21 %, respectivement).

Les caractéristiques des homicides impliquant des auteurs présumés chez qui on soupçonne un trouble mental ou du développement diffèrent de plusieurs façons de celles des autres homicides. La police a déclaré une plus grande proportion d'auteurs présumés de sexe féminin (18 %) que de sexe masculin (13 %) chez qui elle soupçonnait un trouble mental ou du développement. De plus, la prévalence de ces maladies chez les auteurs présumés augmentait de façon soutenue avec l'âge. Ainsi, on soupçonnait une maladie mentale chez 7 % des auteurs présumés de 18 à 24 ans, comparativement à 33 % de ceux qui avaient plus de 55 ans (graphique 13).

1. Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 2006, *De l'ombre à la lumière : La transformation des services concernant la santé mentale, la maladie mentale et la toxicomanie au Canada*, rapport final du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, (consulté le 5 août 2011).
2. Le questionnaire de l'Enquête sur les homicides a été révisé en 2005 afin d'inclure une catégorie distincte pour les auteurs présumés chez qui la police soupçonne un trouble mental ou du développement. Aux fins de la présente analyse, les catégories « soupçonné » et « oui » ont été combinées pour obtenir une série chronologique plus longue. Il n'y avait aucune différence importante de la proportion d'auteurs présumés pour lesquels on a consigné un trouble mental ou du développement après que la question a été modifiée en 2005.
3. Pour environ le quart des auteurs présumés (24 %), la police a indiqué « inconnu » pour l'état de santé mentale. Ces affaires n'ont pas été incluses dans le calcul des pourcentages dans la présente section.
4. Ces données sont fondées sur un sous-ensemble d'affaires mettant en cause un seul auteur présumé.

Graphique 13
Auteurs présumés d'homicide chez qui on soupçonne un trouble mental ou du développement, dans chaque groupe d'âge, 2000 à 2010

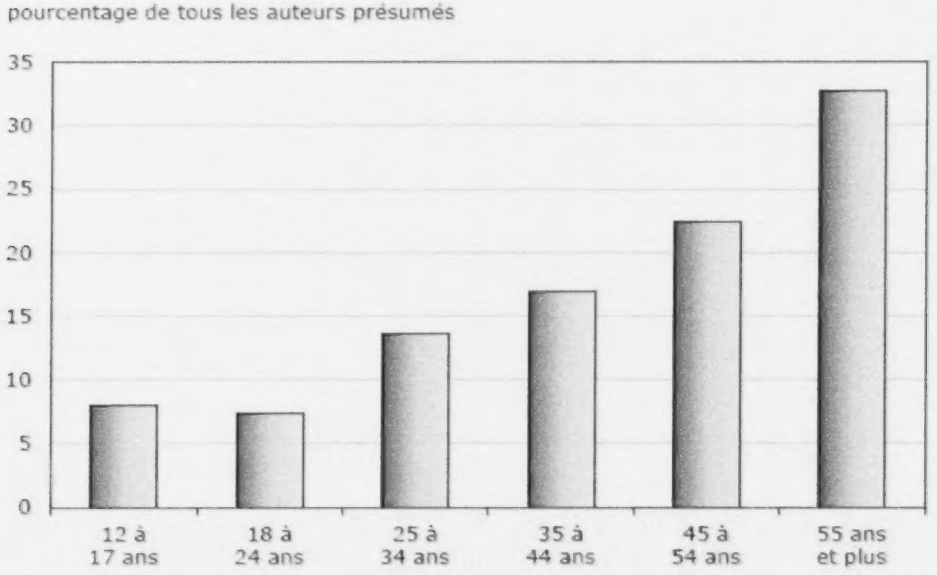

Note : Ce graphique représente les personnes chez qui l'on soupçonne un trouble mental ou de développement en proportion de tous les auteurs présumés dans chaque groupe d'âge.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Résumé

Après 10 ans de stabilité relative, le taux d'homicides du Canada a chuté de 10 % en 2010, et s'est établi à son plus bas point en plus de 40 ans. À quelques exceptions près, des reculs annuels ont été constatés dans la plupart des régions du pays, les taux d'homicides attribuables à des gangs (-25 %) et d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu (-7 %) ayant aussi diminué.

Des baisses ont été enregistrées pour ce qui est des homicides commis par des personnes avec qui la victime entretenait une relation criminelle (-21 %), par des étrangers (-14 %), des membres de la famille (-9 %) et des connaissances (-7 %). Un examen des relations intimes exclusivement révèle un taux qui est stable depuis trois ans après avoir suivi une tendance relative à la baisse pendant plusieurs décennies. Le repli des homicides entre conjoints en droit a été compensé par la hausse des homicides commis dans le cadre d'unions libres et de fréquentations. Ce changement témoigne, en partie, de l'évolution des liens conjugaux au Canada.

Source des données

L'Enquête sur les homicides sert à recueillir des données auprès de la police sur les caractéristiques de l'ensemble des affaires, des victimes et des auteurs présumés d'homicide au Canada. Dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, on a commencé à recueillir des renseignements sur tous les meurtres en 1961. Le champ de l'Enquête a été élargi en 1974 afin d'inclure les affaires d'infanticide et d'homicide involontaire coupable. Les renseignements sur ces affaires ne sont pas disponibles pour les années antérieures à 1974, mais des chiffres du Programme de déclaration uniforme de la criminalité le sont, et ils sont pris en compte dans les totaux historiques globaux.

Lorsque la police prend connaissance d'un homicide, le service de police qui mène l'enquête remplit les questionnaires de l'Enquête sur les homicides, puis les envoie à Statistique Canada. Certaines affaires d'homicide sont portées à la connaissance de la police des mois ou des années après être survenues. Ces affaires sont comptées dans l'année au cours de laquelle la police en a été informée. Les renseignements sur les auteurs présumés d'homicide sont disponibles seulement pour les affaires résolues (c.-à-d. celles dans lesquelles au moins un auteur présumé a été identifié). Les caractéristiques des auteurs présumés sont mises à jour à mesure que les affaires d'homicide sont résolues et que de nouveaux renseignements sont envoyés aux responsables de l'Enquête sur les homicides. En ce qui concerne les affaires comptant plus d'un auteur présumé, seul le lien de l'auteur présumé le plus proche de la victime est consigné.

Références

BRENNAN, Shannon, et Mia DAUVERGNE. 2011. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2010 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 15 septembre 2011).

CLARK, Warren. 2007. « Transitions différées des jeunes adultes », *Tendances sociales canadiennes*, n° 84, produit n° 11-008-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 15 septembre 2011).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE. 2006. *De l'ombre à la lumière : La transformation des services concernant la santé mentale, la maladie mentale et la toxicomanie au Canada*, rapport final du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, (site consulté le 5 août 2011).

DAUVERGNE, Mia, et Geoffrey LI. 2006. « L'homicide au Canada, 2005 », *Juristat*, vol. 26, n° 6, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 15 septembre 2011).

DAWSON, Myrna, Valerie POTTIE BUNGE et Thierno BALDÉ. 2009. « National trends in intimate partner homicides: Explaining declines in Canada, 1976 to 2001 », Violence Against Women, vol. 15, n° 3, Sage publications.

DUGAN, Laura, Daniel S. NAGIN et Richard ROSENFIELD. 1999. « Explaining the decline in intimate partner homicide: The effects of changing domesticity, women's status, and domestic violence resources », *Homicide Studies*, vol. 3, n° 3, p. 187 à 214, Sage publications.

FRANCISCO, Joycelyn, et Christian CHÉNIER. 2007. « Comparaison des taux de criminalité des grandes régions urbaines, des petites régions urbaines et des régions rurales, 2005 », *Juristat*, vol. 27, n° 3, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 15 septembre 2011).

GANNON, Maire, Karen MIHOREAN, Karen BEATTIE, Andrea TAYLOR-BUTTS et Rebecca KONG, 2005. *Indicateurs de justice pénale*, produit n° 85-227-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 15 septembre 2011).

JOHNSON, Holly, et Myrna DAWSON. 2011. *Violence Against Women in Canada: Research and Policy Perspectives*, Oxford University Press.

MARSHALL, Ineke Haen, et Carolyn Rebecca BLOCK. 2004. « Maximizing the Availability of Cross-National Data on Homicide », *Homicide Studies*, vol. 8, n° 3, p. 267 à 310, Sage publications.

NIVETTE, Amy E. 2011. « Cross-national predictors of crime: a meta-analysis », *Homicide Studies*, vol. 15, n° 2, p. 103 à 131, Sage publications.

POTTIE BUNGE, Valerie. 2002. « Tendances nationales des homicides entre partenaires intimes, 1974 à 2000 », *Juristat*, vol. 22, n° 5, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 15 septembre 2011).

SERVICE CANADIEN DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS (SCRC). 2010. *2010 — Rapport sur le crime organisé*, produit n° PS61-1/2010 au catalogue du SCRC, Ottawa, (site consulté le 15 septembre 2011).

SINHA, Maire. 2009. *Une recherche sur la faisabilité de recueillir des données sur les adultes et les jeunes souffrant de problèmes de santé mentale qui ont des démêlés avec le système de justice pénale*, produit n° 85-681-M au catalogue de Statistique Canada, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 16.

VAN DIJK, Jan. 2008. *The World of Crime: Breaking the Silence on Problems of Security, Justice, and Development Across the World*, Sage publications.

Notes

1. Une RMR est composée d'une ou plusieurs municipalités avoisinantes situées autour d'un grand noyau central. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont 50 000 ou plus vivent dans le noyau central. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent présenter un degré élevé d'intégration avec le noyau central, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les homicides attribuables à des gangs dans les provinces de l'atlantique ont été regroupés pour cette analyse en raison de leur petit nombre. Les augmentations et les baisses annuelles peuvent avoir été enregistrées dans une ou plusieurs des provinces de cette région.

3. On a exclu du calcul des pourcentages les affaires pour lesquelles le mobile « inconnu » était indiqué. Celles-ci représentaient 11 % de toutes les affaires entre 1991 et 2010.

4. Il importe de mentionner qu'en raison de la complexité d'un grand nombre d'enquêtes sur les homicides, certaines affaires sont résolues après leur déclaration dans le cadre de l'Enquête sur les homicides. Même si ces renseignements sont mis à jour annuellement, il se peut que certaines affaires soient manquées. Dans une étude rétrospective visant à mettre à jour l'état de classement de tous les homicides non résolus étant survenus entre 1961 et 2005, on a pu changer l'état de classement de 11 % de ces homicides de « non résolu » à « résolu ». Il faut donc faire preuve de prudence en utilisant ces renseignements, car la proportion d'affaires résolues peut être légèrement sous-estimée.

5. En raison du petit nombre d'homicides dans les provinces de l'Atlantique et les territoires du Nord, cette tendance est fondée sur des taux globaux pour les provinces de l'Atlantique et pour les trois territoires.

6. La présente analyse exclut un petit nombre de conjoints de même sexe étant donné qu'aucune information sur le statut juridique des unions homosexuelles n'est recueillie dans le cadre l'Enquête sur les homicides.

7. Les conjoints en droit et de fait séparés ou divorcés n'ont pas été inclus dans le calcul de ces taux en raison de l'indisponibilité des chiffres de population concernant les ex-conjoints de fait. Les taux sont fondés sur les estimations démographiques de 2009 selon l'état matrimonial, ces données étant les plus à jour au moment de la publication. Les conjoints du même sexe ont été exclus de cette analyse étant donné qu'aucune information sur le statut juridique des unions homosexuelles n'est recueillie dans le cadre l'Enquête sur les homicides.

8. Dans la plupart des cas, la victime exerçait sa profession au moment de l'affaire; toutefois, il peut arriver que l'homicide soit lié à la profession, mais que la victime ne travaillait pas au moment du meurtre (p. ex. un policier n'étant pas en service qui est tué par vengeance).

9. Même si la prostitution n'est pas illégale au Canada, plusieurs activités liées à l'industrie du sexe, comme communiquer publiquement dans le but de se livrer à la prostitution, vivre des produits de la prostitution, ou tenir ou utiliser une maison de débauche, sont prohibées.

10. Vingt policiers et agents de police ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions entre 2000 et 2010, dont 1 en 2010.

11. Diverses autres professions étaient en cause dans les 29 autres homicides liés au travail.

Tableau 1A
Nombre d'homicides, selon la province ou le territoire, 1980 à 2010

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.[1]	Yn	T.N.-O.[2]	Nt	Canada
	nombre													
1980	3	1	12	9	181	158	31	31	55	105	2	4	..	**592**
1981	4	1	11	17	186	170	41	29	73	110	1	5	..	**648**
1982	6	0	12	13	190	184	35	39	70	109	2	7	..	**667**
1983	6	0	13	11	190	202	40	33	75	108	1	3	..	**682**
1984	6	0	15	14	198	190	43	30	54	110	2	5	..	**667**
1985[3]	5	1	26	14	219	193	26	28	63	113	6	10	..	**704**
1986	4	0	15	12	156	139	47	26	64	89	3	14	..	**569**
1987	5	0	14	20	174	204	44	30	73	78	0	2	..	**644**
1988	7	1	11	8	154	186	31	23	66	80	1	8	..	**576**
1989	5	1	16	18	215	175	43	22	67	86	2	7	..	**657**
1990	0	1	9	12	184	182	39	36	74	110	1	12	..	**660**
1991	10	2	21	17	181	245	42	21	84	128	0	3	..	**754**
1992	2	0	21	11	166	242	29	32	92	122	2	13	..	**732**
1993	7	2	19	11	159	192	31	30	49	120	0	7	..	**627**
1994	4	1	19	15	126	192	29	24	66	113	3	4	..	**596**
1995	5	1	17	14	135	181	27	21	60	120	4	3	..	**588**
1996	7	1	18	9	154	187	45	32	53	125	0	4	..	**635**
1997	7	0	24	8	132	178	31	25	61	116	1	3	..	**586**
1998	7	1	24	5	137	156	33	33	64	90	3	5	..	**558**
1999	2	1	13	9	137	162	26	13	61	110	1	1	2	**538**
2000	6	3	15	10	150	156	30	26	59	85	2	1	3	**546**
2001	1	2	9	8	140	170	34	27	70	84	1	4	3	**553**
2002	2	1	9	9	118	178	36	27	70	126	0	4	2	**582**
2003	5	1	8	8	99	178	43	41	64	94	1	4	3	**549**
2004	2	0	14	7	111	187	50	39	86	113	7	4	4	**624**
2005	11	0	20	9	100	219	49	43	108	101	1	0	2	**663**
2006	7	1	16	7	93	196	39	42	95	108	0	0	2	**606**
2007	3	0	13	8	90	202	61	30	88	88	2	2	7	**594**
2008	5	2	12	3	92	176	54	30	110	117	3	3	4	**611**
2009	1	0	15	12	88	178	57	36	95	118	2	2	6	**610**
2010	4	0	21	9	84	189	45	34	77	83	1	1	6	**554**

.. indisponible pour une période de référence précise
1. Par suite des enquêtes effectuées à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2007, 5 homicides en 2004, 7 homicides en 2003 et 15 homicides en 2002 qui ont eu lieu au cours d'années précédentes.
2. Les données antérieures à 1999 comprennent le Nunavut.
3. Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire « Air India ».
Note : Certains des homicides qui sont pris en compte dans le total d'une année donnée se sont en réalité produits au cours d'une année antérieure. Les homicides sont comptés dans l'année durant laquelle la police en prend connaissance.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 1B
Taux d'homicides, selon la province ou le territoire, 1980 à 2010

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.[1]	Yn	T.N.-O.[2]	Nt	Canada	variation en pourcentage pour la Canada par rapport à l'année précédente
	taux[3]														pourcentage
1980	0,52	0,81	1,41	1,27	2,78	1,81	3,00	3,20	2,51	3,83	8,22	8,64	..	2,41	-7,4
1981	0,70	0,81	1,29	2,41	2,84	1,93	3,96	2,97	3,18	3,90	4,18	10,51	..	2,61	8,1
1982	1,04	0,00	1,40	1,84	2,89	2,06	3,34	3,95	2,96	3,79	8,17	14,14	..	2,66	1,7
1983	1,04	0,00	1,50	1,54	2,88	2,23	3,77	3,29	3,14	3,72	4,23	5,88	..	2,69	1,2
1984	1,03	0,00	1,71	1,94	2,99	2,07	4,01	2,95	2,26	3,73	8,36	9,51	..	2,60	-3,1
1985[4]	0,86	0,78	2,94	1,93	3,29	2,08	2,40	2,73	2,62	3,80	24,63	18,38	..	2,72	4,6
1986	0,69	0,00	1,69	1,65	2,33	1,47	4,31	2,53	2,63	2,96	12,26	25,60	..	2,18	-20,0
1987	0,87	0,00	1,57	2,75	2,57	2,12	4,01	2,90	3,00	2,56	0,00	3,63	..	2,43	11,7
1988	1,22	0,77	1,23	1,10	2,25	1,89	2,81	2,24	2,69	2,57	3,76	14,37	..	2,15	-11,7
1989	0,87	0,77	1,77	2,45	3,10	1,73	3,90	2,16	2,69	2,69	7,38	12,27	..	2,41	12,0
1990	0,00	0,77	0,99	1,62	2,63	1,77	3,53	3,57	2,91	3,34	3,60	20,37	..	2,38	-1,1
1991	1,73	1,53	2,29	2,28	2,56	2,35	3,79	2,09	3,24	3,79	0,00	4,92	..	2,69	12,9
1992	0,34	0,00	2,28	1,47	2,34	2,29	2,61	3,19	3,49	3,52	6,64	20,86	..	2,58	-4,1
1993	1,21	1,51	2,06	1,47	2,22	1,80	2,77	2,98	1,84	3,36	0,00	11,04	..	2,19	-15,3
1994	0,70	0,75	2,05	2,00	1,75	1,77	2,58	2,38	2,44	3,07	10,10	6,15	..	2,06	-6,0
1995	0,88	0,74	1,83	1,86	1,87	1,65	2,39	2,07	2,19	3,18	13,14	4,52	..	2,01	-2,4
1996	1,25	0,74	1,93	1,20	2,13	1,69	3,97	3,14	1,91	3,23	0,00	5,93	..	2,14	6,9
1997	1,27	0,00	2,57	1,06	1,81	1,59	2,73	2,46	2,16	2,94	3,15	4,44	..	1,96	-8,6
1998	1,30	0,74	2,58	0,67	1,88	1,37	2,90	3,24	2,21	2,26	9,63	7,44	..	1,85	-5,6
1999	0,37	0,73	1,39	1,20	1,87	1,41	2,28	1,28	2,07	2,74	3,25	2,46	7,46	1,77	-4,4
2000	1,14	2,20	1,61	1,33	2,04	1,34	2,61	2,58	1,96	2,10	6,57	2,47	10,91	1,78	0,5
2001	0,19	1,46	0,97	1,07	1,89	1,43	2,95	2,70	2,29	2,06	3,32	9,79	10,66	1,78	0,2
2002	0,38	0,73	0,96	1,20	1,59	1,47	3,11	2,71	2,24	3,07	0,00	9,60	6,94	1,86	4,1
2003	0,96	0,73	0,85	1,07	1,32	1,45	3,69	4,11	2,01	2,28	3,23	9,40	10,23	1,74	-6,5
2004	0,39	0,00	1,49	0,93	1,47	1,51	4,26	3,91	2,65	2,72	22,24	9,24	13,40	1,95	12,6
2005	2,14	0,00	2,13	1,20	1,32	1,75	4,16	4,33	3,25	2,41	3,13	0,00	6,59	2,06	5,2
2006	1,37	0,73	1,71	0,94	1,22	1,55	3,29	4,23	2,78	2,55	0,00	0,00	6,49	1,86	-9,5
2007	0,59	0,00	1,39	1,07	1,17	1,58	5,11	3,00	2,51	2,04	6,14	4,59	22,38	1,80	-3,0
2008	0,99	1,43	1,28	0,40	1,19	1,36	4,48	2,96	3,06	2,67	9,06	6,87	12,66	1,83	1,7
2009	0,20	0,00	1,60	1,60	1,12	1,36	4,67	3,50	2,59	2,65	5,94	4,58	18,64	1,81	-1,4
2010	0,78	0,00	2,23	1,20	1,06	1,43	3,64	3,25	2,07	1,83	2,90	2,29	18,06	1,62	-10,2

.. indisponible pour une période de référence précise
1. Par suite des enquêtes effectuées à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2007, 5 homicides en 2004, 7 homicides en 2003 et 15 homicides en 2002 qui ont eu lieu au cours d'années précédentes.
2. Comprend le Nunavut avant 1999.
3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de la population au 1er juillet 2010 proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Il s'agit d'estimations intercensitaires définitives de 1980 à 2006, postcensitaires définitives pour 2007, postcensitaires mises à jour pour 2008 et 2009 et postcensitaires provisoires pour 2010.
4. Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire « Air India ».
Note : Certains des homicides qui sont pris en compte dans le total d'une année donnée se sont en réalité produits au cours d'une année antérieure. Les homicides sont comptés dans l'année durant laquelle la police en prend connaissance.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 2
Homicides, selon la région métropolitaine de recensement, 2009 et 2010

Régions métropolitaines de recensement (RMR)[1]	2010		2009		2000 à 2009	
	nombre de victimes	taux[2]	nombre de victimes	taux[2]	nombre moyen de victimes	taux[2]
Thunder Bay	5	4,17	6	5,00	2	1,53
Saskatoon	10	3,66	6	2,26	7	2,80
Regina	8	3,66	4	1,87	7	3,65
Winnipeg	22	2,82	32	4,16	25	3,49
Halifax	11	2,73	12	3,02	7	1,86
Edmonton	32	2,71	30	2,58	32	3,01
Grand Sudbury	4	2,43	4	2,43	2	1,42
Abbotsford–Mission[3]	4	2,28	9	5,20	5	3,07
Moncton[4]	3	2,20	2	1,49	1	0,95
Saint John	2	1,94	0	0,00	1	0,81
Kingston[3]	3	1,87	4	2,52	3	1,65
London	9	1,83	3	0,61	6	1,17
Kelowna[4]	3	1,68	3	1,68	4	2,17
Hamilton	12	1,66	9	1,26	10	1,42
Peterborough[4]	2	1,65	1	0,83	1	0,62
Oshawa	6	1,51	3	0,75	3	0,77
Vancouver	36	1,50	61	2,61	54	2,50
Toronto	80	1,40	90	1,61	95	1,81
Victoria	5	1,39	3	0,85	4	1,27
Ottawa[5]	13	1,38	10	1,08	10	1,16
Montréal	49	1,27	44	1,15	59	1,62
Calgary	15	1,20	24	1,96	22	2,05
St. John's	2	1,07	0	0,00	1	0,73
Barrie[4]	2	1,01	1	0,51	2	1,03
St. Catharines–Niagara	4	0,90	5	1,13	6	1,43
Québec	6	0,80	2	0,27	5	0,71
Kitchener–Cambridge–Waterloo	4	0,76	4	0,77	5	0,99
Brantford[4]	1	0,72	2	1,44	2	1,27
Sherbrooke	1	0,53	1	0,54	1	0,56
Gatineau[6]	1	0,33	2	0,66	3	1,20
Saguenay	0	0,00	5	3,45	2	1,00
Windsor	0	0,00	5	1,51	6	1,67
Trois-Rivières	0	0,00	3	2,02	2	1,10
Guelph[4]	0	0,00	1	0,81	1	0,82
Total des RMR	**355**	**1,50**	**391**	**1,68**	**394**	**1,81**
Régions autres que les RMR	**199**	**1,90**	**219**	**2,10**	**200**	**1,92**
Canada	**554**	**1,62**	**610**	**1,81**	**594**	**1,85**

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.
2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de la population au 1er juillet 2010 proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Il s'agit d'estimations intercensitaires définitives de 2000 à 2006, postcensitaires définitives pour 2007, postcensitaires mises à jour pour 2008 et 2009 et postcensitaires provisoires pour 2010.
3. Abbotsford–Mission et Kingston sont des RMR depuis 2001. Par conséquent, les nombres et les taux moyens sont calculés pour la période allant de 2001 à 2009.
4. Moncton, Kelowna, Peterborough, Barrie, Brantford et Guelph sont des RMR depuis 2006. Par conséquent, les nombres et les taux moyens sont calculés pour la période allant de 2006 à 2009.
5. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située en Ontario.
6. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située au Québec.

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des moyennes pourrait différer du total.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 3
Méthodes employées pour commettre un homicide, Canada, 2000 à 2010

Année	Arme à feu		Arme pointue		Coups		Étranglement ou suffocation		Véhicule		Incendie (inhalation de fumée, brûlures)	
	nombre de victimes	pourcentage	nombre de victimes	pourcentage	nombre de victimes	pourcentage	nombre de victimes	pourcentage	nombre de victimes	pourcentage	nombre de victimes	pourcentage
2000	184	34,2	149	27,7	129	24,0	40	7,4	14	2,6	5	0,9
2001	171	31,4	171	31,4	122	22,4	47	8,6	5	0,9	8	1,5
2002	152	27,1	182	32,5	126	22,5	67	12,0	7	1,3	9	1,6
2003	161	30,6	142	26,9	121	23,0	65	12,3	6	1,1	12	2,3
2004	173	28,3	205	33,6	137	22,4	63	10,3	6	1,0	13	2,1
2005	223	34,4	198	30,6	144	22,2	47	7,3	4	0,6	10	1,5
2006	190	32,0	210	35,4	119	20,1	48	8,1	9	1,5	12	2,0
2007	188	33,1	190	33,5	116	20,4	51	9,0	16	2,8	4	0,7
2008	200	33,7	200	33,7	122	20,5	45	7,6	9	1,5	7	1,2
2009	180	30,5	210	35,5	116	19,6	45	7,6	13	2,2	12	2,0
2010	170	31,8	164	30,7	117	21,9	41	7,7	17	3,2	11	2,1

Tableau 3 (suite)

Année	Empoisonnement		Syndrome du bébé secoué		Autre methode[1]		Méthode inconnue		Total	
	nombre de victimes	pourcentage	nombre de victimes	pourcentage	nombre de victimes	pourcentage	nombre de victimes	pourcentage	nombre de victimes	pourcentage
2000	4	0,7	12	2,2	1	0,2	8	...	546	100
2001	8	1,5	8	1,5	5	0,9	8	...	553	100
2002	3	0,5	8	1,4	6	1,1	22	...	582	100
2003	6	1,1	8	1,5	6	1,1	22	...	549	100
2004	8	1,3	5	0,8	1	0,2	13	...	624	100
2005	7	1,1	12	1,9	3	0,5	15	...	663	100
2006	1	0,2	3	0,5	1	0,2	13	...	606	100
2007	0	0,0	2	0,4	1	0,2	26	...	594	100
2008	5	0,8	3	0,5	3	0,5	17	...	611	100
2009	9	1,5	4	0,7	2	0,3	19	...	610	100
2010	4	0,7	4	0,7	6	1,1	20	...	554	100

... n'ayant pas lieu de figurer
1. Comprend le froid ou l'hypothermie, l'inanition et la déshydratation ainsi que les autres méthodes non précisées.
Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas corresponde pas à 100. Les estimations pour les années antérieures à 2010 peuvent être différentes des chiffres déjà publiés en raison de la mise à jour régulière des fichiers de données pour tenir compte des nouveaux renseignements reçus.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 4
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu et homicides attribuables à des gangs, les 10 plus grandes régions métropolitaines de recensement du Canada, 2010

Régions métropolitaines de recensement (RMR)[1]	Homicides commis à l'aide d'une arme à feu			Homicides attribuables à des gangs			Total des homicides
	nombre	taux[2]	pourcentage des homicides	nombre	taux[2]	pourcentage des homicides	nombre
Toronto	40	0,70	50,0	20	0,35	25,0	80
Montréal	16	0,41	32,7	14	0,36	28,6	49
Vancouver	16	0,67	44,4	12	0,50	33,3	36
Edmonton	8	0,68	25,0	4	0,34	12,5	32
Winnipeg	7	0,90	31,8	4	0,51	18,2	22
Calgary	3	0,24	20,0	1	0,08	6,7	15
Ottawa[3]	2	0,21	15,4	0	0,00	0,0	13
Hamilton	1	0,14	8,3	0	0,00	0,0	12
Québec	1	0,13	16,7	0	0,00	0,0	6
Kitchener–Cambridge–Waterloo	0	0,00	0,0	1	0,19	25,0	4

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.
2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de la population au 1er juillet 2010 proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Il s'agit d'estimations postcensitaires provisoires pour 2010.
3. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située en Ontario.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 5
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon le type d'arme à feu, Canada, 2000 à 2010

	Type d'arme à feu							
	Arme de poing		Carabine ou fusil de chasse		Carabine ou fusil de chasse à canon tronqué		Arme à feu entièrement automatique	
Année	nombre de victimes	pourcentage[2]	nombre de victimes	pourcentage[2]	nombre de victimes	pourcentage[2]	nombre de victimes	pourcentage[2]
2000	107	59,4	58	32,2	11	6,1	4	2,2
2001	110	65,5	46	27,4	7	4,2	3	1,8
2002	98	66,7	40	27,2	6	4,1	3	2,0
2003	110	70,1	32	20,4	13	8,3	2	1,3
2004	112	67,5	37	22,3	15	9,0	2	1,2
2005	130	62,5	59	28,4	11	5,3	7	3,4
2006	110	62,1	38	21,5	25	14,1	2	1,1
2007	126	70,8	32	18,0	17	9,6	2	1,1
2008	124	68,9	34	18,9	17	9,4	4	2,2
2009	113	68,9	30	18,3	14	8,5	6	3,7
2010	100	63,7	36	22,9	14	8,9	5	3,2

Tableau 5 (suite)

	Arme de type arme à feu[1]		Type d'arme à feu inconnu		Total	
Année	nombre de victimes	pourcentage[2]	nombre de victimes	pourcentage[2]	nombre de victimes	Homicides commis avec une arme à feu en pourcentage de tous les homicides[3]
2000	0	0,0	4	...	184	34,2
2001	2	1,2	3	...	171	31,4
2002	0	0,0	5	...	152	27,1
2003	0	0,0	4	...	161	30,6
2004	0	0,0	7	...	173	28,3
2005	1	0,5	15	...	223	34,4
2006	2	1,1	13	...	190	32,0
2007	1	0,6	10	...	188	33,1
2008	1	0,6	20	...	200	33,7
2009	1	0,6	16	...	180	30,5
2010	2	1,3	13	...	170	31,8

... n'ayant pas lieu de figurer
1. Comprend, entre autres, les cloueuses et les fusils à plomb.
2. Il s'agit du pourcentage des homicides commis à l'aide d'une arme à feu.
3. Les affaires dont la cause du décès était inconnue ont été exclues du total ayant servi à calculer les pourcentages.
Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas corresponde pas à 100. Les estimations pour les années antérieures à 2010 peuvent être différentes des chiffres déjà publiés en raison de la mise à jour régulière des fichiers de données pour tenir compte des nouveaux renseignements reçus.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 6
Nombre d'homicides attribuables à des gangs, selon la région, 2000 à 2010

Année	Atlantique	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Territoires	Canada		pourcentage de tous les homicides[2]
	nombre								nombre	taux[1]	pourcentage
2000	4	38	11	3	1	5	10	0	72	0,23	13,2
2001	0	23	19	4	1	4	10	0	61	0,20	11,0
2002	0	7	19	4	0	9	7	0	46	0,15	7,9
2003	1	15	38	6	4	8	12	0	84	0,27	15,3
2004	0	18	17	5	4	15	16	0	75	0,23	12,0
2005	1	24	31	5	5	23	16	0	105	0,33	15,8
2006	1	23	27	7	9	22	13	0	102	0,31	16,8
2007	2	22	29	11	9	20	24	1	118	0,36	19,9
2008	1	21	31	14	2	35	34	0	138	0,41	22,6
2009	5	21	34	12	4	13	35	0	124	0,37	20,3
2010	5	18	22	5	10	11	23	0	94	0,28	17,0

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de la population au 1er juillet 2010 proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Il s'agit d'estimations intercensitaires définitives de 2000 à 2006, postcensitaires définitives pour 2007, postcensitaires mises à jour pour 2008 et 2009 et postcensitaires provisoires pour 2010.
2. Les affaires pour lesquelles on a indiqué « inconnu » ont été incluses dans les totaux annuels ayant servi à calculer les pourcentages. Par conséquent, il se peut que ces pourcentages représentent une sous-estimation de la proportion des homicides attribuables à des gangs étant donné que certaines de ces affaires inconnues peuvent avoir été attribuables à des gangs.
Note : Avant 2005, on demandait à la police si l'homicide était attribuable à un gang. En 2005, la question a été modifiée pour donner à la police le choix entre les deux possibilités suivantes : (a) oui, attribuable à un gang ou (b) soupçonné d'être attribuable à un gang. Bien qu'on ignore si les affaires dont on soupçonnait l'implication d'un gang étaient incluses dans ces chiffres avant 2005, selon la police, elles l'auraient été dans la majorité des cas.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 7
Homicides résolus, selon le lien entre l'auteur présumé et la victime, Canada, 2010

Type de lien[1] (auteur présumé)	2010		2009		2000 à 2009	
	nombre de victimes	pourcentage	nombre de victimes	pourcentage	nombre moyen de victimes	pourcentage
Liens de parenté						
Relation conjugale	**65**	**15,7**	**65**	**14,3**	**77**	**17,1**
Conjoint ou conjointe en droit	19	4,6	26	5,7	26	5,8
Conjoint ou conjointe de fait	31	7,5	22	4,8	29	6,5
Conjoint ou conjointe en droit séparé(e) ou divorcé(e)	5	1,2	6	1,3	14	3,2
Conjoint ou conjointe de fait séparé(e)[2]	8	1,9	10	2,2	7	1,5
Conjoint ou conjointe de même sexe[3]	2	0,5	1	0,2	1	0,1
Autre lien de parenté	**75**	**18,1**	**87**	**19,1**	**83**	**18,3**
Père ou mère[4]	25	6,0	34	7,5	31	6,8
Fils ou fille[4]	21	5,1	19	4,2	21	4,5
Frère ou sœur	13	3,1	9	2,0	9	2,0
Membre de la famille étendue[5]	16	3,9	25	5,5	22	4,9
Total des liens de parenté	**140**	**33,8**	**152**	**33,3**	**160**	**35,3**
Connaissances						
Petit ami ou petite amie[6]	24	5,8	23	5,0	19	4,2
Ami ou amie proche	26	6,3	36	7,9	32	7,0
Voisin ou voisine	13	3,1	12	2,6	13	2,8
Symbole d'autorité	2	0,5	0	0,0	2	0,4
Relation d'affaires (légitime)	3	0,7	8	1,8	8	1,8
Simple connaissance	98	23,7	97	21,3	98	21,7
Total des connaissances	**166**	**40,1**	**176**	**38,6**	**172**	**37,8**
Relation criminelle[7]	**36**	**8,7**	**45**	**9,9**	**49**	**10,8**
Étranger	**72**	**17,4**	**83**	**18,2**	**73**	**16,0**
Relation inconnue	**2**	**...**	**1**	**...**	**4**	**...**
Total des homicides résolus	**416**	**100,0**	**457**	**100,0**	**458**	**100,0**
Homicides non résolus	**138**	**...**	**153**	**...**	**140**	**...**
Total homicides	**554**	**...**	**610**	**...**	**597**	**...**

... n'ayant pas lieu de figurer
1. Comprend les homicides résolus dont l'auteur présumé était connu. Dans les affaires où il y avait plus d'un auteur présumé, seul le lien le plus proche avec la victime a été consigné.
2. Les conjoints et conjointes de fait séparé(e)s n'ont pas été ajoutés à l'enquête avant 2005. Par conséquent, le nombre moyen et le pourcentage sont calculés pour la période allant de 2005 à 2009.
3. Comprend les conjoint(e)s et les ex-conjoint(e)s de même sexe.
4. Comprend les liens biologiques, par adoption, par alliance et de famille d'accueil.
5. Comprend les neveux, les nièces, les petits-enfants, les oncles, les tantes, les cousins, les cousines, les parents par alliance, etc., liés par le sang, le mariage (y compris l'union libre) ou l'adoption.
6. Comprend les petits amis et petites amies, les petits amis et petites amies de même sexe, et les autres partenaires intimes, actuels et anciens.
7. Comprend, entre autres, les prostituées, les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers et les membres de gangs. Il convient de souligner que certains homicides attribuables à des gangs peuvent avoir été classés parmi les homicides commis par des « connaissances ».
Note : Les estimations pour les années antérieures à 2010 peuvent être différentes des chiffres déjà publiés en raison de la mise à jour régulière des fichiers de données pour tenir compte des nouveaux renseignements reçus.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 8
Jeunes auteurs présumés (12 à 17 ans) d'homicide, Canada, 2000 à 2010

	Adolescents		Adolescentes		Total		Jeunes en pourcentage de tous les auteurs présumés
Année	nombre	taux[1]	nombre	taux[1]	nombre	taux[1]	pourcentage
2000	38	2,99	5	0,42	43	1,74	8,9
2001	27	2,11	5	0,41	32	1,28	6,2
2002	33	2,54	9	0,73	42	1,66	7,7
2003	52	3,96	10	0,80	62	2,43	11,2
2004	39	2,95	5	0,40	44	1,70	7,4
2005	62	4,64	10	0,79	72	2,76	10,9
2006	73	5,43	12	0,94	85	3,24	14,9
2007	67	5,00	8	0,63	75	2,87	13,8
2008	51	3,86	4	0,32	55	2,13	10,9
2009	73	5,63	6	0,48	79	3,12	14,3
2010	51	4,01	5	0,41	56	2,25	10,4

1. Les taux sont calculés pour 100 000 jeunes de 12 à 17 ans. Les estimations de la population au 1er juillet 2010 proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Il s'agit d'estimations intercensitaires définitives de 2000 à 2006, postcensitaires définitives pour 2007, postcensitaires mises à jour pour 2008 et 2009 et postcensitaires provisoires pour 2010.
Note : Les chiffres du présent tableau peuvent différer de ceux du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, car ces derniers chiffres comprennent les jeunes de moins de 12 ans devant les tribunaux de la jeunesse. Les estimations pour les années antérieures à 2010 peuvent être différentes des chiffres déjà publiés en raison de la mise à jour régulière des fichiers de données pour tenir compte des nouveaux renseignements reçus.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 9
Victimes et auteurs présumés d'homicides, selon le sexe, Canada, 2000 à 2010

	Victimes					Auteurs présumés				
	Sexe masculin		Sexe féminin		Total[1]	Sexe masculin		Sexe féminin		Total[2]
Année	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
2000	397	72,7	149	27,3	**546**	424	88,1	57	11,9	**483**
2001	392	70,9	161	29,1	**553**	449	87,5	64	12,5	**515**
2002	376	64,6	206	35,4	**582**	484	89,1	59	10,9	**544**
2003	391	71,2	158	28,8	**549**	490	88,8	62	11,2	**552**
2004	425	68,1	199	31,9	**624**	534	89,6	62	10,4	**596**
2005	483	72,9	180	27,1	**663**	598	90,5	63	9,5	**661**
2006	444	73,3	162	26,7	**606**	497	87,0	74	13,0	**571**
2007	431	72,6	163	27,4	**594**	488	89,7	56	10,3	**545**
2008	465	76,1	146	23,9	**611**	454	89,9	51	10,1	**505**
2009	450	73,8	160	26,2	**610**	492	89,1	60	10,9	**552**
2010	400	72,5	152	27,5	**554**	475	88,5	62	11,5	**537**

1. Les totaux incluent un petit nombre de victimes dont le sexe était inconnu de la police. Ce nombre a été exclu du calcul des pourcentages.
2. Les totaux incluent un petit nombre d'auteurs présumés dont le sexe était inconnu de la police. Ce nombre a été exclu du calcul des pourcentages.
Note : Les estimations pour les années antérieures à 2010 peuvent être différentes des chiffres déjà publiés en raison de la mise à jour régulière des fichiers de données pour tenir compte des nouveaux renseignements reçus.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.